



Mines Virginia inc.

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation
générale et auditions publiques sur le projet de loi n° 79
Loi modifiant la Loi sur les mines

Par André Gaumont

Le 20 avril 2010

Rédaction : André Gaumond, président

Mines Virginia inc.
116, rue St-Pierre, bureau 200
Québec, QC G1K 4A7

Téléphone : 418-694-9832 poste 215
Télécopieur : 418-694-9120
Courriel : agaumond@virginia.qc.ca

Préambule

Mines Virginia inc. supporte dans sa presque totalité les modifications à la Loi sur les Mines proposées par le Ministre le 2 décembre dernier. Cependant, certaines modifications vont à l'encontre de la notion de développement durable et des objectifs du Plan Nord.

Objectifs du Plan Nord et Développement Durable

Dans son discours du 30 novembre 2008, le Premier Ministre Jean Charest cite quatre principales raisons pour lesquelles on doit davantage développer le Nord Québécois :

- 1) **La première raison est économique** puisqu'il est reconnu que le Nord du Québec regorge de métaux et de minéraux et que les besoins mondiaux pour ces métaux sont énormes.
- 2) **La seconde raison est à la fois économique et environnementale** car le potentiel énergétique (hydroélectrique et éolien) du Nord est gigantesque.
- 3) **La troisième raison est géopolitique** car le Québec a la responsabilité d'occuper son territoire.
- 4) **La quatrième raison est touristique** puisque la région recèle un magnifique potentiel géotouristique, le tout dans le respect et l'implication des Premières Nations sur le territoire.

Comme il a été mentionné à maintes reprises par votre ministère, l'élaboration et la mise en place du Plan Nord doit se faire dans le respect de trois critères du développement durable soit :

- 1) un bénéfice économique;
- 2) un bénéfice social; et
- 3) un bénéfice environnemental.

Modifications proposées à la Loi sur les Mines

Trois des modifications proposées par le Ministère visent principalement à contrecarrer la dormance des titres miniers des camps miniers matures tels Val-d'Or et Rouyn-Noranda. Plus au nord, ces modifications sont inutiles et vont même complètement à l'encontre des objectifs du Plan Nord et de l'objectif économique du développement durable :

- 1) limiter la durée de vie des travaux statutaires à 10 ans;
- 2) majorer les exigences pour le renouvellement des claims; et
- 3) réduire la superficie des tirés des excédents (répartition des travaux statutaires).

Il est ironique que ces modifications aient été proposées afin de stimuler les travaux d'exploration puisqu'une fois cumulées, ces trois modifications auront l'effet contraire en décourageant l'exploration au Québec, plus particulièrement dans le Grand Nord, et diminueront de façon significative la compétitivité et l'attrait du Québec à l'échelle mondiale. Il faut comprendre que la réalité de l'industrie minière a changé au cours des deux dernières décennies. Il faut maintenant compter de 8 à 12 ans (et encore plus dans le Nord) pour mettre des gisements en production. Il faut souvent plusieurs années pour négocier des ententes avec les autres utilisateurs du territoire. De plus, l'industrie minière est plus que jamais à la merci des cycles des prix des métaux.

Le manque criant d'infrastructures dans le Nord du Québec ajoute des contraintes de temps et des contraintes économiques aux risques déjà fort élevés qui caractérisent notre industrie. Il a fallu attendre 40 ans pour que le gisement de classe mondiale Raglan, situé dans le Grand Nord québécois, soit mis en production. Tout cela à cause de son éloignement et du manque d'infrastructures. Notre société, Mines Virginia, a découvert au cours des quatre dernières années la plus grosse ressource non développée de cuivre et de zinc au Québec. Cette ressource, qui se retrouve sous la forme de sept lentilles minéralisées localisées sur un horizon fertile de 20 kilomètres, démontre bien l'importance de pouvoir sécuriser et conserver des territoires assez grands pour pouvoir y développer un gisement économique. Pourtant, la localisation du projet et les conditions économiques actuelles nous obligent à attendre de meilleurs jours pour son développement. La limitation à 10 ans pour la durée de vie des travaux statutaires et la majoration des exigences de renouvellement des claims créeraient une injustice sans précédent pour ceux et celles qui ont pris le risque d'explorer loin des sentiers battus et pour ceux et celles qui espèrent s'y aventurer.

Il est évident que l'effet individuel et, pire encore, l'effet combiné des ces trois modifications décourageront et même stériliseront à long terme l'exploration dans le Nord du Québec. Mines Virginia a déjà avisé son partenaire du Fonds minier Nunavik que si les modifications proposées à la Loi sur les Mines sont adoptées, elle remettrait en question son partenariat avec la société Makivik pour l'exploration du Nord du Québec.

Il ne fait aucun doute que les modifications proposées vont à l'encontre de l'aspect économique du développement durable et d'un des objectifs premiers du Plan Nord soit le développement de nos richesses minérales.

Solutions

D'entrée de jeu, il est intéressant de constater que les trois modifications proposées par le Ministère ne faisaient aucunement partie des propositions du Vérificateur Général. Il est également juste d'affirmer que ces trois modifications n'ont aucune conséquence sociale ou environnementale. Seul l'aspect économique est négativement affecté.

Il est recommandé au Ministère d'abolir ces trois modifications à l'échelle du Québec. Il serait très dommage qu'à la veille de la mise en marche d'un des projets les plus structurants pour l'avenir du Québec qu'est le Plan Nord, le Québec décide de pénaliser une industrie dans la recherche de gisements rentables sur un des territoires les plus prometteurs de l'Amérique-du-Nord mais où il y a un manque criant d'infrastructures créant des délais beaucoup plus longs avant de pouvoir y exploiter des richesses prodigieuses.